

## Chapitre 4

# L'économie informelle

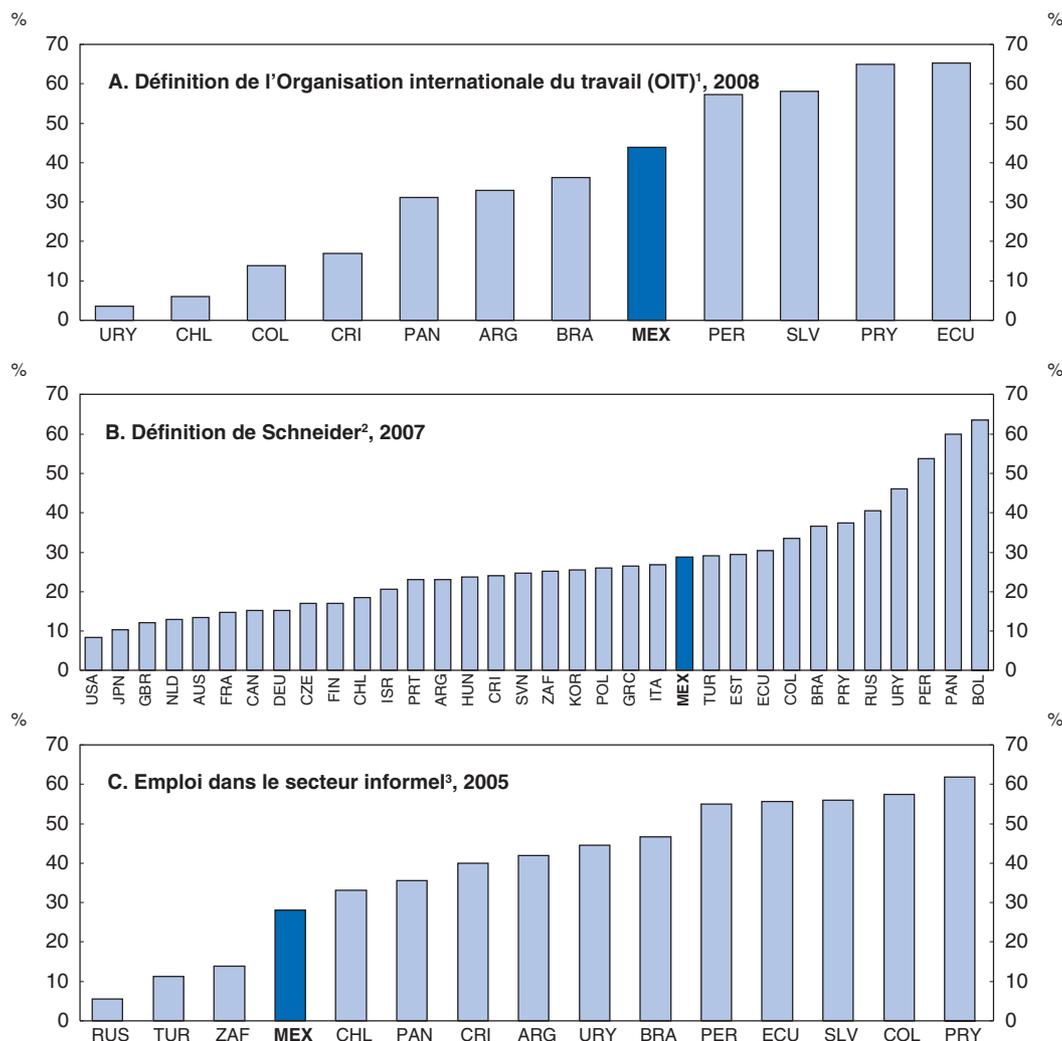
Le secteur informel est relativement ample au Mexique par rapport à la situation observée généralement dans les pays de l'OCDE. Cette situation est en partie le symptôme d'un développement limité et d'une faible productivité, mais elle peut aussi dans une certaine mesure en être la cause, étant donné que les entreprises informelles restent petites pour dissimuler leurs activités et ne disposent que d'un accès limité aux services rendus par les administrations publiques qui sont sources de gains de productivité, tels que la protection des droits de propriété et la formation. Une stratégie globale à long terme, centrée sur l'éducation, est nécessaire pour que le Mexique puisse concrétiser son potentiel en matière de productivité et lutter contre l'économie informelle. Réduire les coûts de l'appartenance au secteur formel de l'économie, tout en renforçant les avantages qui en découlent et les coûts du non-respect du droit du travail et de la législation fiscale, constituera une composante importante de cette stratégie. Pour y parvenir, il faudra assouplir le droit du travail, alléger encore les obligations réglementaires des entreprises et repenser le système de sécurité sociale afin de le rendre plus attractif pour les travailleurs faiblement rémunérés et limiter les coûts, en améliorant l'efficacité des prestations de services.

## Une stratégie active de lutte contre l'économie informelle est de mise

Le secteur informel est relativement ample au Mexique par rapport à la situation observée généralement dans les pays de l'OCDE (graphique 4.1, partie B). De nombreuses entreprises ne sont pas immatriculées et ne se conforment pas au droit des affaires, à la législation fiscale ni aux autres dispositions juridiques en vigueur. Il convient toutefois de noter que l'économie informelle se décline sous des formes diverses. Une entreprise peut être totalement informelle, lorsqu'elle ne déclare ni son activité ni son personnel, et qu'elle ne respecte aucune des dispositions législatives et réglementaires auxquelles elle est assujettie. Cependant, une entreprise peut aussi être immatriculée, tout en pratiquant dans une certaine mesure la fraude fiscale et en ne déclarant qu'une partie de ses effectifs. Enfin, une entreprise peut s'acquitter de l'essentiel de ses obligations au regard de la législation fiscale et du droit du travail, mais préférer recourir à des travailleurs indépendants plutôt qu'à des salariés pour se soustraire aux règles relatives à la sécurité sociale et, partant, à la charge financière qu'elles représentent. Au Mexique, une partie importante de la population n'est pas couverte par l'assurance-maladie et le système de retraite, soit parce qu'il s'agit de travailleurs indépendants, soit parce qu'il s'agit d'employés membres du ménage non déclarés (graphique 4.1, partie A). Compte tenu de ces différents degrés d'activité informelle et des divers aspects qui s'y rattachent, il existe tout un éventail de mesures de l'économie informelle et l'estimation de la part de l'emploi ou de la production de caractère informel peut beaucoup varier, suivant la mesure qui est choisie. Si le travail indépendant n'a rien d'illégal en soi, les travailleurs indépendants sont parfois inclus dans l'économie informelle, précisément parce qu'ils ne sont couverts par aucun dispositif de sécurité sociale, mais aussi parce qu'en fait, nombre d'entre eux ne se conforment pas au droit du travail ni à la législation fiscale, à tout le moins dans les pays en développement et les pays émergents où le secteur informel est ample. Alcaraz *et al.* (2008) corrige la mesure qui relie l'emploi informel à la non-couverture par un régime professionnel d'assurance-maladie et de santé (graphique 4.1, partie A) en éliminant les travailleurs indépendants qui sont enregistrés auprès des autorités fiscales ou locales ou auprès d'une association professionnelle. Cette correction diminue le chiffre statistique pour le Mexique d'environ 10 points de pourcentage pour le situer à 43 % environ. Le chiffre correspondant pour les autres pays du graphique n'est pas corrigé et inclut les travailleurs indépendants qui sont enregistrés. Le graphique 4.1, partie C, indique la part des salariés dans les entreprises informelles. D'après la définition de la plupart des pays, ne sont pas couverts les salariés non enregistrés qui travaillent dans de grandes entreprises ou des entreprises enregistrées. Cette mesure est donc généralement plus faible que la mesure de l'emploi informel visée à la partie A.

Si l'économie informelle constitue dans une large mesure un symptôme d'un développement limité et d'une faible productivité, elle peut aussi accentuer l'atonie de la croissance de la productivité, enclenchant un cercle vicieux. C'est pourquoi des mesures destinées à promouvoir la régularisation des activités informelles sont de mise. Un système solide d'enseignement et de formation constituerait une composante importante

Graphique 4.1. L'économie informelle dans divers pays



1. Définition du BIT. Population urbaine sans couverture médicale et/ou de retraite en 2008. Pour le Mexique, cette mesure est corrigée en déduisant les travailleurs indépendants qui sont enregistrés auprès des autorités locales ou fiscales ou auprès d'une association professionnelle, comme dans Alcaraz et al. (2008).
2. La définition de Schneider de l'économie souterraine repose sur un modèle économétrique à indicateurs et causes multiples dit MIMIC (*Multiple Indicator Multiple Cause*), qui est utilisé pour estimer la taille de l'économie souterraine à l'aide d'une équation structurelle comportant une variable latente. Le but est d'estimer l'ensemble des activités marchandes légales de production de biens et services que des agents économiques dissimulent délibérément aux pouvoirs publics pour éviter le paiement des impôts sur le revenu et autres taxes ainsi que des cotisations de sécurité sociale, ou pour contourner certaines normes juridiques relatives au marché du travail ou procédures administratives. Il est clair que cette méthode repose sur des hypothèses hardies et que les résultats doivent donc être interprétés avec prudence, mais le modèle MIMIC offre le seul indicateur de l'économie informelle qui permette des comparaisons entre de nombreux pays.
3. L'indicateur comptabilise dans le secteur informel les individus employés dans une entreprise du secteur non agricole, non constituée en société, comptant moins de 5 salariés et non enregistrée. La définition de certains pays, y compris le Mexique, diffère de la définition harmonisée suggérée par l'Organisation internationale du travail ; les données ne sont donc pas strictement comparables. 2005 ou année la plus proche disponible.

Source : BIT (2009), *Labour Overview – Latin America and the Caribbean* ; Schneider, F., A. Buehn et C. Montenegro (2010), « New Estimates for the Shadow Economies all over the World », *International Economic Journal*, 24: 4; BIT, *Principaux indicateurs du marché du travail*.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932384021>

de toute stratégie de lutte contre l'économie informelle, dans la mesure où il aiderait davantage de personnes à concrétiser pleinement leur potentiel en matière de productivité et, partant, à prospérer dans le secteur formel de l'économie. Les mesures destinées à renforcer le système éducatif sont évoquées dans le chapitre 3. Nous examinons d'abord dans ce chapitre les risques que représente pour la productivité un ample secteur informel. Nous passons ensuite en revue les dispositions pouvant être adoptées pour favoriser les activités formelles en réduisant leurs coûts et en accroissant les avantages qui en découlent, tout en alourdissant les coûts des activités informelles par un renforcement de l'application des lois. Enfin, nous examinons dans la dernière partie de ce chapitre des mesures destinées à accroître les avantages inhérents aux activités formelles, en rendant plus attractif le système de sécurité sociale pour les travailleurs faiblement rémunérés.

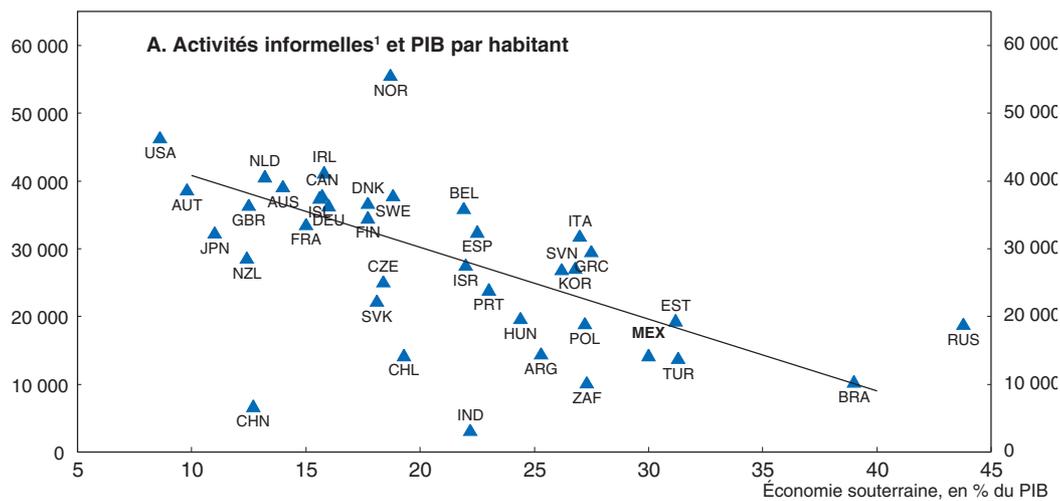
### **L'économie informelle peut être un symptôme mais aussi une cause de la faiblesse de la productivité**

Il existe une corrélation forte entre la taille de l'économie informelle et le niveau de développement économique, en particulier le revenu par habitant et – dans une moindre mesure – les résultats du système éducatif, tels que mesurés dans le cadre du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) (graphique 4.2). Une explication serait que les travailleurs relativement improductifs, qui sont plus nombreux dans les pays peu développés, ont des difficultés à être rentables en termes de production, ou à trouver un emploi dans l'économie formelle, étant donné les coûts induits par la fiscalité et la réglementation. Cette thèse est étayée par des éléments indiquant que les entreprises informelles sont très petites et improductives par rapport aux entreprises formelles, même les plus petites, sachant que l'écart est particulièrement marqué avec les entreprises formelles de grande taille (La Porta and Shleifer, 2008). D'après les mêmes auteurs, les entreprises formelles sont dirigées par des gestionnaires beaucoup mieux formés. Un second facteur important dans les pays peu développés réside dans les capacités limitées des entités chargées de faire respecter les lois. Les organismes responsables de l'application du droit du travail et de la législation fiscale dans les pays pauvres sont souvent moins bien administrés que dans les pays riches, ou manquent de personnel qualifié. Dans de nombreux cas se posent des problèmes de corruption. Cela pourrait laisser penser que l'économie informelle peut disparaître avec le temps à mesure qu'un pays se développe et parvient à renforcer ses capacités d'application des lois. Néanmoins, il y a lieu de considérer l'économie informelle comme un problème à part entière, devant faire l'objet de mesures spécifiques, étant donné qu'elle est sans doute non seulement un symptôme mais aussi une cause de la faiblesse de la productivité (et constitue donc un frein au développement économique) et qu'elle va de pair avec des problèmes sociaux.

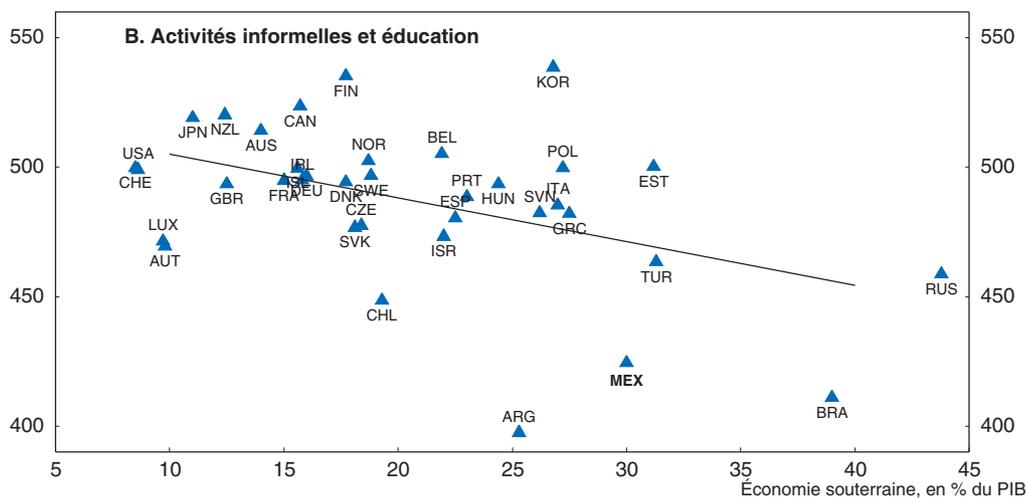
Les individus peuvent parfois préférer un emploi informel à un travail déclaré (encadré 4.1) et renoncer délibérément à toute couverture sociale, parce qu'ils estiment que les avantages qu'ils en retireraient sont insuffisants au regard des coûts induits, ou parce qu'ils n'ont pas les moyens financiers de s'assurer contre les risques de perte de revenu et de maladie, par exemple si leurs revenus d'activité couvrent à peine leurs besoins essentiels. Néanmoins, cela peut avoir des conséquences négatives d'un point de vue sociétal, telles qu'une pauvreté généralisée parmi les personnes âgées et une santé publique dégradée, ce qui nuit également à la productivité. Sans aide sociale ni dispositif efficace d'assurance-chômage, les travailleurs dépourvus d'épargne dont les revenus subissent un choc peuvent se sentir contraints de retirer leurs enfants de l'école, ce qui a

Graphique 4.2. **Activités informelles et développement économique**

PIB par habitant, PPA  
(dollar international courant)



Score moyen<sup>2</sup>



1. La définition de Schneider de l'économie souterraine repose sur un modèle économétrique à indicateurs et causes multiples dit MIMIC (*Multiple Indicator Multiple Cause*), qui est utilisé pour estimer la taille de l'économie souterraine à l'aide d'une équation structurelle comportant une variable latente. Le but est d'estimer l'ensemble des activités marchandes légales de production de biens et services que des agents économiques dissimulent délibérément aux pouvoirs publics pour éviter le paiement des impôts sur le revenu et autres taxes ainsi que des cotisations de sécurité sociale, ou pour contourner certaines normes juridiques relatives au marché du travail ou procédures administratives. Il est clair que cette méthode repose sur des hypothèses hardies et que les résultats doivent donc être interprétés avec prudence, mais le modèle MIMIC offre le seul indicateur de l'économie informelle qui permette des comparaisons entre de nombreux pays.
2. Score moyen en compréhension de l'écrit, en culture mathématique et en culture scientifique.

Source : Banque mondiale (2009), *Indicateurs du développement dans le monde*, et Schneider, F., A. Buehn et C. Montenegro (2010), « New Estimates for the Shadow Economies all over the World », *International Economic Journal*, 24: 4, 443-461 ; OCDE, résultats de l'enquête du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) de 2009.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932384040>

des effets négatifs sur leur formation et leur capacité à développer leur potentiel en matière de productivité. Une couverture limitée peut également alourdir le coût du système de sécurité sociale pour les cotisants, dans la mesure où ceux-ci doivent subvenir aux besoins des individus non couverts par le biais de programmes financés par l'impôt, ou

parce que le mécanisme de mutualisation des risques est fragilisé par la réduction du nombre de cotisants. Cela peut se traduire par une diminution des avantages nets retirés du système par les cotisants, et donc inciter davantage les travailleurs à rester dans le secteur informel de l'économie.

#### Encadré 4.1. Les marchés formel et informel du travail au Mexique

Les données empiriques disponibles sur le marché informel de l'emploi montrent que de nombreux travailleurs passent fréquemment du secteur formel au secteur informel et inversement, ce qui laisse à penser que certains peuvent choisir délibérément d'exercer des activités informelles du fait des contraintes financières auxquelles ils sont soumis et des possibilités qui s'offrent à eux (Maloney, 1999 ; Pagés et Stampini, 2009), bien que les informations disponibles ne soient pas concluantes quant à l'importance relative de l'activité informelle délibérée. L'expansion relative du secteur informel au cours des phases de récession s'explique de façon quasi intégrale par la baisse des taux d'accès à l'emploi dans le secteur formel, qui constitue dans le pays riches de l'OCDE la principale cause de l'augmentation du chômage en période de récession (Bosch et Maloney, 2008). En comparant les probabilités de passage entre différentes situations au regard de l'emploi et ces mêmes probabilités dans un scénario de référence caractérisé par l'absence de segmentation du marché du travail, Pagés et Stampini (2009) établissent, toutefois, que les travailleurs préfèrent les emplois formels aux emplois informels : la probabilité de passer du secteur informel au secteur formel est en effet supérieure à la valeur du scénario de référence, tandis qu'elle est proche de la valeur du scénario de référence pour les mouvements inverses.

Dans le cas du Mexique, certains éléments montrent que les travailleurs du secteur informel sont pénalisés en termes de rémunération, ce qui reflète peut-être dans une certaine mesure un écart de productivité. En observant les passages de travailleurs entre les secteurs formel et informel, Alcaraz *et al.* (2008) parviennent à la conclusion que les salaires dans le secteur formel sont supérieurs de 13 % en moyenne à ceux du secteur informel pour le même travailleur. Bargain et Kwenda (2010) mettent en évidence une pénalité très similaire en termes de rémunération pour les salariés, tandis que le travail indépendant va de pair avec un supplément de rémunération de l'ordre de 15 % en moyenne par rapport à l'emploi salarié dans le secteur formel suivant leurs conclusions, même si cet écart est inverse pour les 15 % inférieurs de la distribution des revenus d'activité. Pagés et Stampini (2009) mettent en évidence un écart de rémunération des salariés plus modeste entre secteurs formel et informel, de l'ordre de 5 % pour les travailleurs peu qualifiés et de 10 % pour les personnes hautement qualifiées, tandis que le travail indépendant ne bénéficie d'une prime en matière de rémunération que pour les individus peu qualifiés. Il convient de noter que la rémunération plus élevée des travailleurs indépendants n'implique pas nécessairement une productivité ou une utilité supérieure, dans la mesure où il faudrait prendre en compte la valeur des prestations de sécurité sociale auxquelles ont uniquement droit les salariés du secteur formel. Il existe peut-être également une prime de risque pour le travail indépendant. Inversement, étant donné que les éléments attestant l'existence d'un écart positif de rémunération du travail salarié entre les secteurs formel et informel sont assez robustes, on peut y voir dans une certaine mesure l'indication d'un écart de productivité entre les secteurs formel et informel, puisqu'il faudrait ajouter aux salaires plus élevés des travailleurs déclarés la valeur des prestations auxquelles ils ont droit et du moindre risque auquel ils sont exposés.

Les entreprises informelles utilisent etaturent les infrastructures publiques sans contribuer pour autant à leur construction ni à leur entretien, compte tenu de la fraude fiscale généralisée qui les caractérise. D'après les enquêtes auprès des entreprises de la Banque mondiale, les entreprises informelles de différents pays en développement estiment qu'en général, la part de ses obligations fiscales auxquelles se soustrait une entreprise du secteur informel en fraudant est d'environ 75 %, contre 22 % à 35 % suivant la taille de l'entreprise pour un échantillon d'entreprises du secteur formel (La Porta et Shleifer, 2008). La fraude fiscale limite la capacité des pouvoirs publics à investir dans les infrastructures et l'enseignement. Or, ces investissements sont nécessaires pour jeter les fondations d'une croissance plus vigoureuse de la productivité et, partant, renforcer la capacité des entreprises et des travailleurs à intégrer le secteur formel de l'économie et payer leurs impôts.

L'appartenance d'une entreprise au secteur informel peut constituer un frein à sa productivité. Premièrement, la nécessité de dissimuler ses activités limite son expansion, et peut empêcher une intégration verticale ou horizontale qui serait pourtant source de gains d'efficacité, ainsi que la croissance interne de l'entreprise. Dans les secteurs caractérisés par des rendements d'échelle croissants, cela peut entraver les gains de productivité. Néanmoins, les entreprises informelles sont susceptibles d'appartenir à des secteurs dans lesquels les pertes d'efficacité sont limitées, compte tenu de la relative faiblesse de la demande de biens à forte intensité de capital dans les pays peu développés (Banque mondiale, 2007). Ce qui est sans doute plus important, en revanche, c'est que la petite taille des entreprises considérées risque de limiter leur accès aux financements et donc leurs possibilités d'investir dans des équipements modernes. Des données mexicaines sur les micro- et petites entreprises montrent que pas plus de 10 % environ des petites entreprises mexicaines indiquent avoir bénéficié de crédits de la part d'un établissement financier formel ou de sources informelles (Fajnzylber *et al.*, 2006). Les petites entreprises sont également nettement moins susceptibles d'adopter de nouvelles technologies (López Acevedo, 2002) ou d'investir dans la formation de leur personnel que les entreprises de plus grande taille (Banque mondiale, 2006), ce qui a probablement un impact négatif sur leur productivité. Il a en effet été démontré que les investissements des entreprises mexicaines dans la formation de leurs salariés avaient un effet positif sur leur productivité (López Acevedo *et al.*, 2005). Cet effet est particulièrement marqué pour les formations externes structurées. La rareté relative des mesures de formation dans les petites entreprises est très probablement liée en partie au fait que les entreprises informelles, en particulier, ont un accès très limité aux formations financées par les pouvoirs publics ou par des associations professionnelles.

En outre, la capacité des entreprises informelles à interagir efficacement avec leurs fournisseurs, leurs clients et les pouvoirs publics est limitée par leur accès restreint non seulement aux financements mais aussi aux services rendus par les administrations publiques, tels que la protection des droits de propriété et les programmes publics de formation, qui devraient améliorer l'efficacité de la production. Bien que les ventes perdues pour cause de vol soient importantes dans les pays en développement par rapport aux pays industrialisés, les données de la Banque mondiale laissent à penser que les entreprises informelles versent des sommes considérables à des organisations criminelles à des fins de sécurité et de protection, tandis qu'elles ne recourent guère à la police, puisqu'elles signalent moins de 15 % des vols dont elles sont victimes. Ces plaintes augmentent cependant rapidement avec la taille des entreprises. Les entreprises du

secteur formel, en particulier les grandes, sont également beaucoup plus susceptibles que les entreprises informelles de recourir aux tribunaux pour régler des litiges en matière de paiement (La Porta et Shleifer, 2008).

L'économie informelle peut également porter préjudice à la croissance de la productivité globale via des effets de concurrence déloyale. Les entreprises informelles tendent à être de petite taille et moins productives, mais le fait de se soustraire à leurs obligations fiscales et réglementaires leur permet de réduire leurs coûts. Si leur handicap en matière de productivité s'en trouve largement compensé, cela leur permet de gagner des parts de marché au détriment de concurrents plus productifs du secteur formel (Farrell, 2004, et OCDE, 2007b) de manière inefficace, et ralentit le processus de destruction créatrice des entreprises improductives (Banque mondiale, 2007), réduisant du même coup la productivité globale. Selon les enquêtes auprès des entreprises de la Banque mondiale, près de 20 % entreprises mexicaines considèrent que les pratiques informelles et anticoncurrentielles constituent le principal obstacle à l'exercice de leurs activités (Banque mondiale, 2006). Ce pourcentage est plus élevé parmi les grandes entreprises, ce qui peut laisser penser que ce point de vue est en partie lié à l'exploitation par les entreprises informelles de l'avantage compétitif que leur confèrent la fraude fiscale et le contournement de la réglementation. Néanmoins, il convient de noter que ces préoccupations peuvent également renvoyer aux comportements anticoncurrentiels d'entreprises formelles, puisque la question posée à cet égard dans le cadre des enquêtes n'établit pas de distinction entre activités informelles et pratiques anticoncurrentielles des entreprises formelles. De plus, il n'est pas rare que des entreprises formelles et informelles soient liées, par exemple dans le cadre de relations de sous-traitance. Ce phénomène semble largement répandu au Mexique, et le gouvernement a récemment réagi en présentant un projet de loi destiné à lutter contre la pratique suivant laquelle les entreprises recourent à des sous-traitants pour contourner le droit du travail, comme indiqué ci-après. En raison de ces liens, il n'est pas toujours possible de distinguer les effets de l'économie informelle sur les entreprises formelles et informelles.

Les distorsions qui renforcent le secteur informel peuvent fausser la répartition du travail et du capital dans l'économie, et nuire à la productivité globale. Tel peut être le cas, par exemple, si les activités informelles trouvent notamment leur origine dans le fait que les travailleurs attachent aux prestations de sécurité sociale une valeur inférieure à leur coût (voir Levy, 2008). Cela introduit un écart entre le coût de la main-d'œuvre (salaires et prestations de sécurité sociale) et sa productivité marginale dans le secteur formel, les travailleurs s'efforçant de passer dans le secteur informel. En conséquence, les effectifs du secteur informel atteignent un niveau excessivement élevé, entraînant une baisse des salaires et de la productivité marginale dans ce secteur, conjuguée à une hausse dans le secteur formel. La productivité globale s'en trouve amoindrie par rapport au scénario de répartition efficiente des ressources, puisque la productivité marginale diffère entre les deux secteurs de l'économie. En outre, les salaires plus élevés dans le secteur formel réduisent la rentabilité du capital dans ce secteur, ce qui encourage des investissements excessivement élevés dans le secteur informel. Un argument similaire vaudrait si la valeur accordée à l'immatriculation d'une entreprise était considérée comme inférieure à son coût, par exemple parce que le système judiciaire est inefficace et que prévaut une corruption généralisée. Les entreprises et les travailleurs tentant de se soustraire aux coûts d'appartenance au secteur formel, une quantité excessive de ressources serait utilisée dans le secteur informel, alors qu'elles pourraient offrir des rendements plus élevés dans le secteur formel.

L'existence d'un lien entre l'ampleur des activités informelles et la faiblesse relative de la productivité a été solidement établie d'un point de vue empirique, bien que la relation de causalité ne soit pas toujours claire. Des estimations par entreprise montrent que celles qui indiquent avoir commencé à fonctionner sans s'être immatriculées affichent en moyenne une production par travailleur nettement plus modeste, même une fois pris en compte la taille de l'entreprise, son âge, son secteur et sa région (Banque mondiale, 2007). Au Mexique, cette différence atteint 30 %. En outre, chaque hausse de 10 points de pourcentage des taux de fraude fiscale et de fraude aux cotisations sociales dans un secteur donné ou une région donnée va de pair avec une réduction de 7 % de la productivité du travail et de 10 % de la productivité totale des facteurs dans un échantillon de pays d'Amérique latine et des Caraïbes (Banque mondiale, 2007). Selon Fajnzylber et al. (2006), les micro-entreprises qui s'acquittent de leurs obligations fiscales affichent des bénéfices plus élevés, même en tenant compte de leurs effectifs, de leur taille et de leur stock de capital.

### **Des réformes s'imposent pour faire reculer l'économie informelle et renforcer la productivité**

Une stratégie globale à long terme est nécessaire pour lutter contre l'économie informelle. Un de ses éléments consistera à renforcer l'application des lois. Ce point est particulièrement important pour les travailleurs non déclarés qui sont employés par des entreprises formelles relativement performantes, par exemple dans le cadre de relations de sous-traitance ou parce qu'elles sous-déclarent leurs effectifs. Néanmoins, dans la mesure où nombre de travailleurs et entreprises du secteur informel sont particulièrement improductifs, il est possible qu'ils ne puissent survivre dans le secteur formel, compte tenu des coûts et avantages qui le caractérisent. Par conséquent, toute stratégie de lutte contre l'économie informelle doit également intégrer des mesures destinées à réduire les coûts de l'économie formelle, tels que ceux induits par le respect de la réglementation, et à renforcer ses avantages, notamment la qualité des services rendus par les administrations publiques en matière de protection des droits de propriété, mais aussi de santé et d'enseignement. Cela renforcerait les chances de survie des entreprises relativement improductives dans le secteur formel. En fait, nombre de ces mesures aideraient sans doute les entreprises et les travailleurs à devenir plus productifs tant dans le secteur formel que dans le secteur informel de l'économie. Si l'on y ajoute des mesures complémentaires visant à améliorer l'efficacité des petites entreprises improductives, telles qu'une assistance technique au respect de la législation fiscale et du droit du travail (encadré 4.2), ainsi que des dispositifs d'enseignement et de formation, cela devrait contribuer à renforcer les performances des entreprises et la productivité du travail dans l'ensemble de l'économie. Toute stratégie de lutte contre l'économie informelle doit également inclure des efforts déterminés en vue d'améliorer la qualité de l'enseignement et de la formation de base ainsi que de l'éducation et de la formation des adultes, étant donné qu'un des principaux déterminants de l'économie informelle réside dans la faible productivité de ses entreprises et de ses travailleurs.

#### **Alléger les charges réglementaires et simplifier les procédures**

En simplifiant la réglementation et en la rendant plus aisée à respecter, les autorités devraient aider l'ensemble des agents économiques à améliorer leur productivité, tout en faisant reculer l'économie informelle. Une réglementation excessivement pesante peut en

#### Encadré 4.2. Aider les petites entreprises à devenir plus productives

Grâce à la mise en place de centres d'aide aux entreprises, les plus petites d'entre elles peuvent bénéficier de conseils et de formations de base leur permettant d'améliorer leur productivité. Les éléments d'information disponibles laissent à penser que les associations professionnelles et la formation ont une influence positive sur la rentabilité des petites entreprises au Mexique (Fajnzylber et al., 2009).

Les dispositifs de formation et d'assistance technique, notamment en matière de respect de la législation fiscale et de la réglementation, peuvent favoriser la réduction du secteur informel. En Afrique du Sud, un programme de formation destiné aux petites entreprises informelles, coordonné par des producteurs de biens d'investissement, constitue à cet égard un exemple intéressant (Kenyon, 2007). Les organisateurs offrent des prestations de formation associées à des crédits, subordonnées à une régularisation des activités concernées, l'objectif étant d'élargir leur propre marché.

Les aides fournies par des associations professionnelles ont également favorisé la régularisation de la situation d'entreprises informelles dans le nord de l'Italie. Ces associations leur ont d'abord apporté une assistance technique au respect de la législation fiscale. Ensuite, l'aide fournie a concerné la certification des produits commercialisés et l'accès aux financements. Une assistance similaire est fournie par des associations professionnelles espagnoles en coordination avec l'administration des impôts. Ce programme vise les petites entreprises ayant opté pour un régime d'imposition spécial.

Le Mexique a mis en place des services de ce type par le biais de son programme Mexico *Emprende*, fondé sur la mise à disposition d'informations via Internet et un certain nombre de centres d'aide aux entreprises, qui offrent leurs services aussi bien aux micro-entreprises qu'aux petites et moyennes entreprises dans tout le pays.

effet rendre coûteuse la régularisation de la situation des entreprises informelles, mais elle peut en outre entraver le jeu de la concurrence et, partant, la croissance de la productivité dans l'ensemble de l'économie. Il peut s'agir là d'un facteur limitant la régularisation des activités économiques au Mexique, dans la mesure où le droit du travail ainsi que les procédures d'immatriculation des entreprises sont considérées comme assez restrictifs, malgré de récentes importantes améliorations.

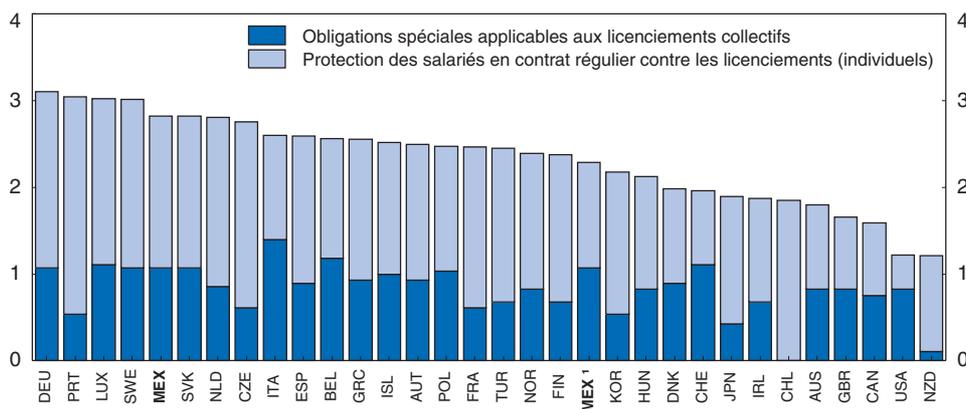
Les règles de licenciement applicables aux contrats réguliers sont relativement strictes au Mexique comparées à celles en vigueur dans la plupart des autres pays de l'OCDE. Les procédures judiciaires relatives au droit du travail sont complexes, longues et coûteuses. Une situation de sureffectifs ou une performance médiocre est rarement reconnue par les tribunaux comme un motif valable de licenciement, ce qui conduit à des procédures pour licenciement abusif. Ces éléments, conjugués à des règles strictes en matière de licenciement collectif, peuvent inciter les entreprises à recourir à des travailleurs non déclarés, à des agences de travail temporaire ou à des travailleurs indépendants. C'est chose relativement facile, car les agences de travail temporaire sont dans une large mesure non réglementées. En fait, les entreprises qui ne dissimulent pas systématiquement leurs activités, et font donc partie en principe du secteur formel, utilisent souvent la sous-traitance et l'externalisation à des agences de travail temporaire pour pouvoir disposer d'une main-d'œuvre non déclarée moins coûteuse et plus facile à licencier. Assouplir quelque peu les dispositions relatives aux contrats réguliers, tout en renforçant celles qui s'appliquent aux contrats temporaires, devrait permettre de limiter ce

type de comportement, puisque les entreprises seraient davantage incitées à utiliser des travailleurs réguliers. Cela pourrait également rehausser la productivité globale, car les entreprises sont d'autant plus incitées à investir dans leur personnel que celui-ci est embauché dans le cadre de contrats de plus longue durée.

Un projet de réforme du droit du travail présenté récemment au Mexique permettrait de remédier à certains de ces problèmes. Il limiterait à 6 mois l'accumulation des arriérés de salaires pendant les procédures judiciaires relatives au droit du travail. Pour l'heure, cette accumulation n'est pas limitée, ce qui encourage les travailleurs licenciés et leurs avocats à faire traîner en longueur ces procès. Cela a même débouché sur des cas de corruption, des juges ayant accepté de prolonger la procédure en échange d'une partie des arriérés de salaires accumulés. Le délai moyen de règlement d'une affaire de licenciement injustifié en vertu de la juridiction fédérale est actuellement de 38 mois environ, et même plus long pour les affaires relevant de la juridiction des États. Les nouvelles dispositions proposées limiteraient le coût des licenciements et l'incertitude qui les entoure. Des données relatives à d'autres pays de l'OCDE laissent à penser que l'incertitude des procédures juridiques et administratives peut représenter une charge plus lourde en matière de licenciements que leurs coûts directs (OCDE, 2007a). Par conséquent, ces nouvelles règles pourraient inciter les employeurs à embaucher davantage de travailleurs déclarés. La loi créerait par ailleurs des contrats d'essai et de formation de courte durée, allant de un à six mois. Cela pourrait encourager davantage les employeurs à envisager le recrutement de travailleurs moins qualifiés et expérimentés, notamment des jeunes, dans des emplois formels. La réforme rendrait également plus aisée l'embauche de salariés pour des tâches intermittentes, telles que des travaux saisonniers ou qui ne correspondent pas à un emploi à temps complet sur la durée d'une semaine, d'un mois ou d'un an. Cette réforme est en train d'être examinée par le Congrès, mais si elle était mise en œuvre suivant la proposition initiale, elle allègerait très nettement la charge que représente la législation sur la protection de l'emploi (graphique 4.3) et permettrait de disposer d'une plus grande certitude juridique en matière d'embauche et de licenciement.

Graphique 4.3. **Législation sur la protection de l'emploi (LPE) applicable aux salariés en contrat régulier, 2008**

Indice variant sur une échelle de 0 à 6 (du degré de restriction le plus faible au plus élevé)



1. L'estimation tient compte de la réforme proposée.

Source : Base de données des indicateurs de protection de l'emploi de l'OCDE.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932384059>

La concrétisation de ce projet de réforme constituerait une avancée dans la bonne direction. La diminution du coût des procédures judiciaires relatives aux licenciements abusifs est une initiative bienvenue. À moyen terme, le Mexique devrait aussi envisager de réduire la portée de ces procédures, en faisant en sorte qu'il soit plus facile d'avoir gain de cause en invoquant des situations de performances insuffisantes répétées et de sureffectifs comme motifs légaux de licenciement. Pour emporter l'adhésion nécessaire à cette réforme, les autorités mexicaines pourraient envisager de renforcer la protection des chômeurs, qui est très limitée et induit des effets secondaires indésirables sur les revenus des retraités (encadré 4.3). Dans cette optique, on pourrait encore accroître la contribution de l'État au renforcement de la composante chômage des comptes de retraite. En outre, une composante assurance financée par l'impôt pourrait être ajoutée au système, comme c'est le cas au Chili. Le financement par l'impôt éviterait qu'un renforcement de la composante chômage n'ampute le revenu à la retraite. Un dispositif plus solide d'indemnisation du chômage pourrait renforcer inciter davantage les travailleurs à rejoindre le secteur formel, même s'il doit être conçu avec soin pour éviter qu'un affaiblissement des incitations au travail ne conduise à une aggravation du chômage. Une autre solution pour renforcer la protection des chômeurs consisterait à mettre en place une prestation en espèces de type aide sociale, visée au chapitre 2, encore que cela implique une réforme compliquée s'accompagnant d'importants changements administratifs. Toutefois, avec un tel dispositif en place, il ne serait plus nécessaire de permettre aux chômeurs d'utiliser leur épargne-retraite, ce qui aurait des effets positifs sur leurs revenus à la retraite.

#### Encadré 4.3. Renforcer la protection des chômeurs au Mexique

Un système d'assurance-chômage fonctionnant bien peut aider les travailleurs à éviter de fortes baisses de consommation en période de chômage (Gruber, 1997). Il peut aussi avoir des effets positifs en termes de productivité, dans la mesure où le revenu de remplacement versé aux travailleurs leur laisse le temps chercher un emploi correspondant bien à leurs qualifications (Acemoglu et Shimer, 2000). Dans le cas du Mexique, il pourrait permettre aux travailleurs de prendre le temps de trouver un emploi dans le secteur formel, et donc d'éviter de passer dans le secteur informel de l'économie, où ils seront sans doute moins productifs, ainsi que le laissent à penser de récents travaux empiriques sur les individus qui basculent du secteur formel au secteur informel (Alcaraz et al., 2008). En revanche, un système d'allocations de chômage fondé sur le principe de l'assurance qui est trop généreux risque de réduire les incitations à la recherche d'emploi au point que ses coûts l'emportent sur ses avantages.

Le Mexique n'est pour le moment doté d'aucun système d'allocations de chômage à part entière, mais les travailleurs sont autorisés à prélever des fonds sur leurs comptes individuels d'épargne-retraite au cours de trois périodes de chômage au maximum, à condition qu'ils aient cotisé pendant au moins trois ans. Le gouvernement a assoupli les conditions auxquelles sont subordonnés ces retraits, et relevé le plafond de retrait autorisé au cours de la récente récession. Parallèlement, il a revu à la hausse l'abondement versé par l'État sur les comptes d'épargne-retraite, la *cuota social*, et l'a davantage ciblé sur les travailleurs aux revenus faibles ou moyens.

#### Encadré 4.3. Renforcer la protection des chômeurs au Mexique (suite)

Ce dispositif est similaire sur le principe à des comptes individuels d'épargne-chômage et présente les mêmes avantages par rapport au système classique d'assurance-chômage fondé sur une mutualisation des risques. Les coûts des allocations de chômage sont notamment internalisés, puisque les travailleurs puisent dans leur propre épargne, ce qui réduira ultérieurement le taux de remplacement de leur retraite (Hartley *et al.*, 2010 ; Stiglitz et Yun, 2002). Les effets négatifs induits sur les incitations à la recherche d'emploi, qui peuvent se produire dans les systèmes d'allocations de chômage fondés sur le principe de l'assurance, devraient par conséquent être limités, pourvu que les travailleurs n'aient pas la vue courte et qu'ils tiennent compte des répercussions de ce mécanisme sur leurs revenus à la retraite.

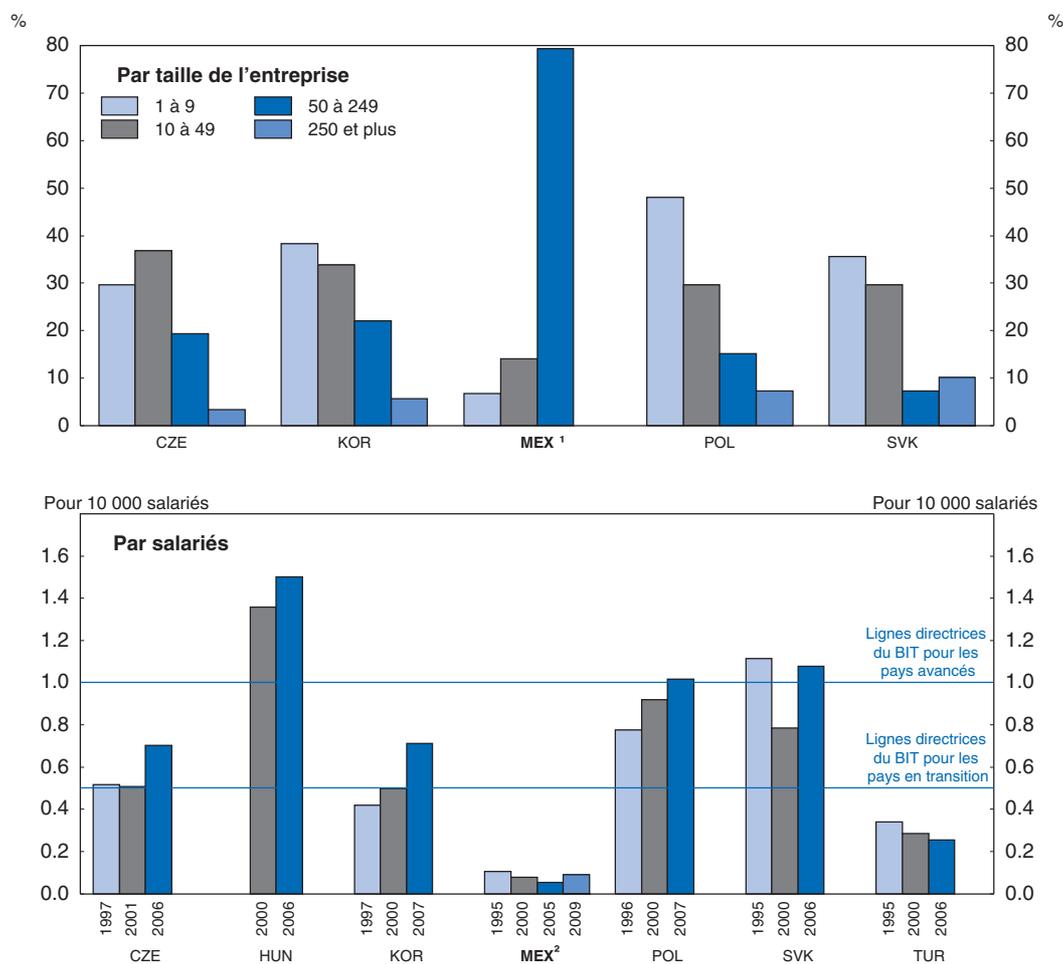
Néanmoins, ce système présente aussi sans doute les mêmes inconvénients que les dispositifs d'allocations de chômage fondés sur des comptes individuels, qui peuvent être particulièrement prononcés dans les économies caractérisées par d'amples secteurs informels et de fortes inégalités de salaires. L'expérience des comptes individuels chiliens a montré que les travailleurs les plus exposés au risque de chômage, en particulier les personnes qui ont des contrats de courte durée et qui entrent et sortent fréquemment du secteur formel, sont également ceux qui ont le moins de chances d'avoir accumulé sur leur compte individuel d'épargne-chômage des sommes suffisantes pour leur assurer une protection effective en cas de chômage. En fait, le solde de nombreux comptes individuels représentait moins d'un mois de salaire minimum en 2008 au Chili. C'est pourquoi les autorités de ce pays ont récemment assoupli les conditions d'accès au Fonds de solidarité, qui complète les comptes individuels par un système classique d'assurance-chômage fondé sur une mutualisation des risques. Stiglitz et Yun (2006) montrent que le complément optimal d'un système d'assurance-chômage fondé sur des ponctions de l'épargne-retraite réside dans un dispositif d'assurance financé par l'impôt, sauf dans le cas – peu probable – où les travailleurs affichent une neutralité totale à l'égard du risque. Le rôle joué par le dispositif d'assurance doit être d'autant plus important que le risque est prononcé, autrement dit que le rapport entre période de chômage et durée de vie active dans le secteur formel est élevé.

Au Mexique, comme au Chili, les travailleurs faiblement rémunérés risquent davantage que leurs homologues plus aisés d'avoir des relations d'emploi instables, marquées par de fréquentes entrées et sorties du secteur formel, et donc un solde modeste sur leur compte d'épargne-retraite. Or, toute ponction effectuée sur cette épargne risque fort de compromettre encore plus leurs revenus à la retraite. L'achèvement du processus de réforme des retraites initié par le Mexique sera nécessaire pour garantir des revenus suffisants à tous les retraités, mais il y aurait également lieu que le pays consacre davantage de fonds au système de comptes d'épargne destiné à financer à la fois les retraites et les allocations de chômage, en complétant éventuellement ces dernières par un dispositif d'assurance financé par l'impôt.

La réforme proposée imposerait en outre des règles plus strictes aux entreprises qui recourent à l'externalisation, mais il faudrait sans doute renforcer les capacités des services d'inspection du travail pour que ces nouvelles dispositions soient effectivement appliquées. Les entreprises recourant à l'externalisation ou à la sous-traitance sont tenues de vérifier que le sous-traitant respecte le droit du travail et la législation relative à la sécurité sociale. Cela complèterait des dispositions similaires qui avaient été intégrées dans la loi sur la sécurité sociale de 2009, avec des amendes revues à la hausse. De manière

plus générale, les amendes maximales prévues en cas d'infraction au droit du travail seraient multipliées pratiquement par seize aux termes de la réforme. Le nouveau projet de loi comprend également de nombreuses dispositions destinées à améliorer les conditions de travail des Mexicains, notamment en allongeant le temps de repos des employés de maison et en luttant contre la discrimination. Toutes ces mesures sont naturellement bienvenues, mais le Mexique devra sans doute renforcer les capacités de ses services d'inspection du travail pour garantir l'application de ces nouvelles règles. Le projet de réforme exigerait que les entreprises exerçant des activités à risque soient certifiées par des unités privées de vérification agréées par l'État. Cette option contribuerait à renforcer la capacité de l'inspection du travail au Mexique. Bien que le nombre d'inspecteurs du travail mexicains ait augmenté de plus de 70 % au cours des dernières années, le niveau des effectifs demeure nettement en deçà de celui observé dans d'autres pays de l'OCDE à bas revenu (graphique 4.4). L'essentiel des inspections du travail est réalisé dans des grandes entreprises, alors qu'elles sont moins susceptibles d'être informelles.

Graphique 4.4. Inspections du travail



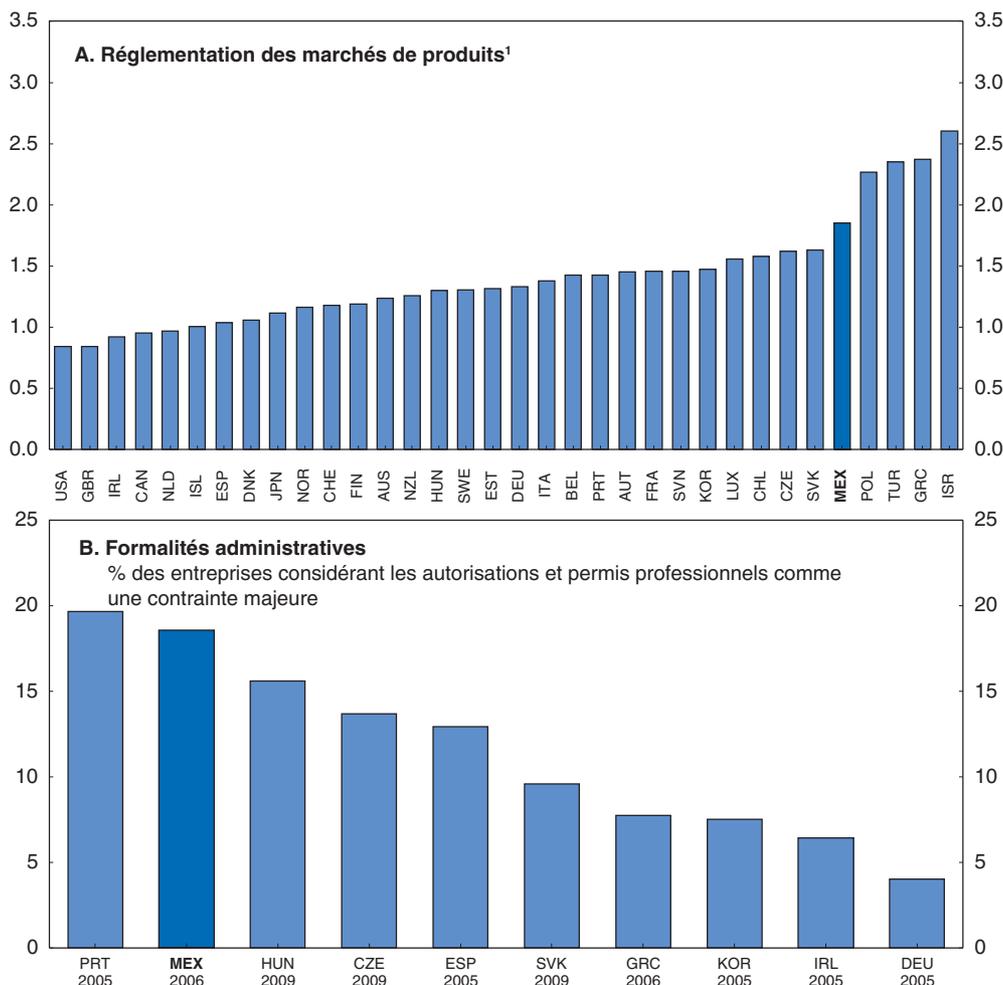
1. Ensemble des entreprises comptant au moins 50 travailleurs.
2. Inspections du travail fédérales uniquement.

Source : OCDE (2008), *Perspectives de l'emploi de l'OCDE*, Paris ; informations mises à jour fournies par le Mexique pour 2009.  
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932384078>

Le Mexique accomplit des progrès notables en matière de réduction de la durée et du coût des formalités d'immatriculation des nouvelles entreprises. Les charges administratives sont souvent jugées relativement lourdes au Mexique. Le pourcentage d'entreprises qui considèrent les autorisations et permis professionnels comme une contrainte majeure est élevé en termes de comparaison internationale, de même que la valeur de l'indicateur de réglementation des marchés de produits (RMP) de l'OCDE, ce qui laisse entrevoir une réglementation relativement restrictive et des procédures assez lourdes (graphique 4.5). Néanmoins, la situation s'améliore à cet égard. La récente mise en place d'un guichet unique en ligne permettant de se conformer à la réglementation fédérale lors de la création d'une entreprise est évoquée dans le chapitre 3. D'après une analyse des efforts déployés précédemment au Mexique dans le cadre de la procédure accélérée de création d'entreprises (SARE, *Sistema de Apertura Rápida de Empresas*) pour réduire le temps nécessaire à l'accomplissement des formalités prévues à cet égard au niveau des communes, ce type de démarche peut contribuer au renforcement du secteur formel de l'économie. La diminution de 30 à 1.4 du nombre de jours nécessaires pour immatriculer une entreprise a allégé le coût de régularisation des activités économiques. Certains éléments laissent à penser que cela a entraîné une progression modeste mais solide du nombre d'immatriculation d'entreprises. À partir de données provenant de l'Institut mexicain de sécurité sociale (IMSS, *Instituto Mexicano del Seguro Social*), Kaplan *et al.* (2007) estiment que l'augmentation du flux de nouvelles entreprises immatriculées a été de l'ordre de 4 % à 8 %, soit environ 12 à 19 créations d'emplois formels par commune et par mois grâce au dispositif SARE. Bruhn (2008) met en évidence un effet plus marqué à partir d'enquêtes sur l'emploi, qui incluent des données non seulement sur les salariés mais aussi sur les entrepreneurs. L'effet estimé correspond à une augmentation de 6 % du stock d'entreprises immatriculées.

Néanmoins, cette réforme semble n'avoir guère contribué à promouvoir la régularisation d'entreprises informelles qui existaient déjà. L'effet observé est imputable pour l'essentiel aux créations d'entreprises. Cela pourrait s'expliquer par le fait que les coûts de l'appartenance au secteur formel, tels que les cotisations de sécurité sociale et les impôts, sont plus importants que les coûts d'immatriculation. Les entreprises improductives seraient donc toujours incitées à ne pas régulariser leur situation. En fait, les deux études évoquées ici montrent que les propriétaires d'entreprises informelles ont des compétences plus limitées que les propriétaires d'entreprises formelles ou les salariés du secteur formel.

La corruption risque de limiter les avantages induits par l'allègement des formalités d'immatriculation des entreprises. Si la corruption est généralisée, les entreprises peuvent préférer dissimuler leurs activités uniquement pour éviter tout contact avec des représentants de l'État susceptibles de leur demander des pots-de-vin. En outre, les avantages d'une régularisation pourraient être moins importants qu'escomptés, dans la mesure où elle ne déboucherait pas sur une amélioration de l'exécution des contrats aussi marquée qu'on pourrait s'y attendre en l'absence de corruption. Kaplan *et al.* (2007) mettent en avant des observations ponctuelles indiquant que les règles relatives à la santé et à la sécurité sont souvent utilisées pour obtenir des pots-de-vin par des agents de l'État, qui recherchent activement à cet effet la moindre infraction. Selon les mêmes auteurs, le programme SARE a eu moins de succès dans les communes davantage affectées par la corruption. Par conséquent, la lutte contre la corruption constituera un élément crucial de tout programme destiné à promouvoir la régularisation des activités économiques. Les

Graphique 4.5. **Réglementation des marchés de produits et charges administratives**

1. Indicateur global, variant sur une échelle de 0 à 6 (du degré de restriction de la concurrence le plus faible au plus élevé).  
Source : Base de données de l'OCDE sur la réglementation des marchés de produits et Données sur les entreprises de la Banque mondiale.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932384097>

données de la Banque mondiale laissent à penser que le Mexique doit redoubler d'efforts pour combattre la corruption et améliorer l'efficacité des pouvoirs publics, afin de renforcer les avantages induits par l'entrée dans le secteur formel de l'économie (graphique 4.6).

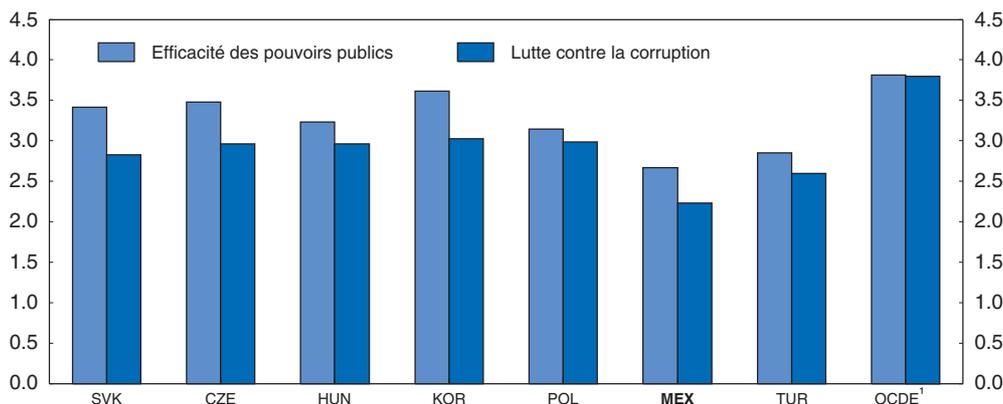
Néanmoins, même si la diminution des coûts de l'enregistrement n'a un impact que sur les nouvelles entreprises, elle devrait aussi, à terme, réduire le poids relatif des entreprises informelles. Les efforts faits par le Mexique pour faire baisser de manière plus générale les coûts de l'activité d'entreprise, qui sont examinés au chapitre 3, devrait aussi contribuer au redéploiement des ressources vers des entreprises formelles plus productives dont les coûts sont réduits.

### **Remédier aux effets des cotisations de sécurité sociale sur l'économie informelle**

Globalement, la pression fiscale sur le travail est modérée au Mexique, mais il existe probablement des moyens plus simples d'atteindre le même objectif. Le coin fiscal sur les

Graphique 4.6. **Efficacité des pouvoirs publics et lutte contre la corruption**

Indice variant sur une échelle de 0 à 5 (du pire au meilleur résultat), 2009



1. Moyenne non pondérée.

Source : Banque mondiale, Base de données des indicateurs de la gouvernance dans le monde.

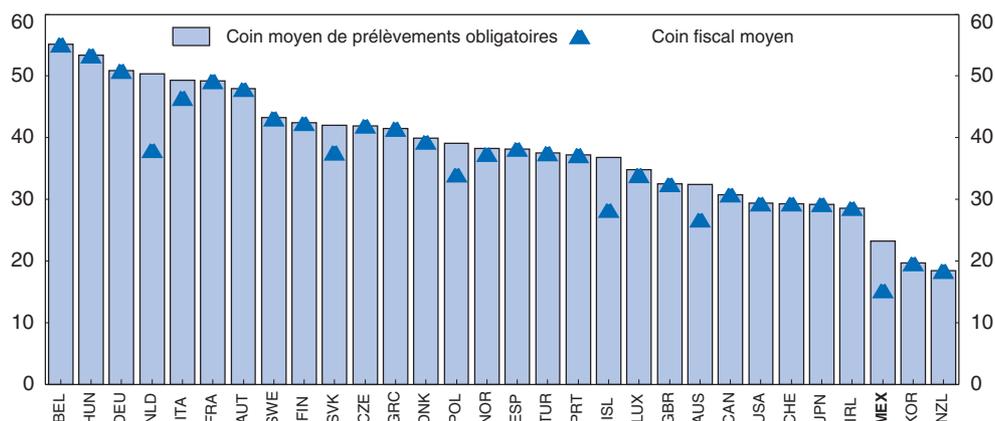
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932384116>

salaires moyens, qui inclut non seulement les impôts mais aussi les versements obligatoires aux organismes privés de retraite, est relativement faible au Mexique (graphique 4.7), puisque seules la Nouvelle-Zélande et la Corée affichent des coins moyens de prélèvements obligatoires inférieurs. Néanmoins, les cotisations sociales à elles seules représentent une proportion plus élevée des revenus d'activités des travailleurs les moins bien rémunérés. Dans la mesure où ces cotisations sociales sont régressives, essentiellement du fait d'une cotisation à assiette fixe que les employeurs doivent verser au système de santé, leur poids relatif en pourcentage du revenu d'activité est maximal au niveau du salaire minimum, où il s'établit aux alentours de 40 % (graphique 4.8). La proportion d'entreprises mexicaines qui citent l'assurance-maladie en tant que principal obstacle à la régularisation de leurs travailleurs lié au droit du travail est particulièrement élevée par rapport à d'autres pays d'Amérique latine (Banque mondiale, 2007). Dans la mesure où il est rare que les cotisations sociales diminuent parallèlement à l'augmentation des revenus au bas de l'échelle des salaires, les cotisations sociales sur les bas salaires sont en fait élevées au Mexique par rapport aux autres pays. Cet effet est compensé par un crédit d'impôt lié à l'exercice d'un emploi, le *subsidio para el empleo*, qui est supérieur à la cotisation forfaitaire d'assurance-maladie pour les salaires les plus bas. Le Mexique a récemment introduit de nouveaux allègements d'impôt pour les entreprises embauchant des travailleurs s'enregistrant pour la première fois à l'organisme de sécurité sociale (*Programa de Primer Empleo*). Les coûts afférents à ces travailleurs devraient se trouver ainsi encore réduits. Globalement, du fait de la conjugaison du faible coin fiscal, du niveau élevé des cotisations sociales, du *subsidio para el empleo* et, maintenant, du *Programa de Primer Empleo*, le coin incorporant tous ces facteurs est modéré, mais compenser des charges sociales élevées par des crédits et des allègements d'impôt pour les travailleurs et les employeurs est un moyen relativement compliqué d'alléger la charge fiscale au titre des travailleurs à bas salaires. Il serait plus facile et plus transparent de renforcer la progressivité des charges sociales.

Les autorités pourraient réduire les charges sociales sur les bas salaires en mettant en place une cotisation d'assurance-maladie qui soit proportionnelle au salaire effectif, ce qui allègerait les prélèvements au bas de l'échelle des salaires tout en les augmentant aux

Graphique 4.7. **Coin moyen de prélèvements obligatoires et coin fiscal moyen**

En pourcentage des coûts totaux majorés de main-d'œuvre, 2009

Source : OCDE, Base de données de la publication *Les impôts sur les salaires*.StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932384135>

niveaux de rémunération plus élevés. L'application de taux réduits aux travailleurs les plus faiblement rémunérés pourrait également être envisagée. Ces mesures pourraient être mises en œuvre de manière à rester sans incidence sur les recettes publiques. Elles permettraient de réduire encore plus la charge fiscale sur les bas salaires. Autrement, les crédits et les allègements d'impôts pourraient être limités pour élargir la base d'imposition, notamment si le Mexique souhaitait maintenir une charge fiscale faible, mais positive, sur les bas salaires pour des raisons d'équité. En tout état de cause, pour pouvoir prendre ces décisions, l'incidence et l'efficacité du *subsidio para el empleo* et du *Programa de Primer Empleo* doivent être évaluées, de même que les effets de cotisations sociales plus progressives.

Bien que la charge fiscale qui pèse sur le travail ne semble pas très lourde au Mexique, un certain nombre d'éléments laissent à penser que l'impact des cotisations sociales sur la place du secteur formel dans l'économie pourrait être plus important que le seul coin fiscal sur le travail ne l'indique :

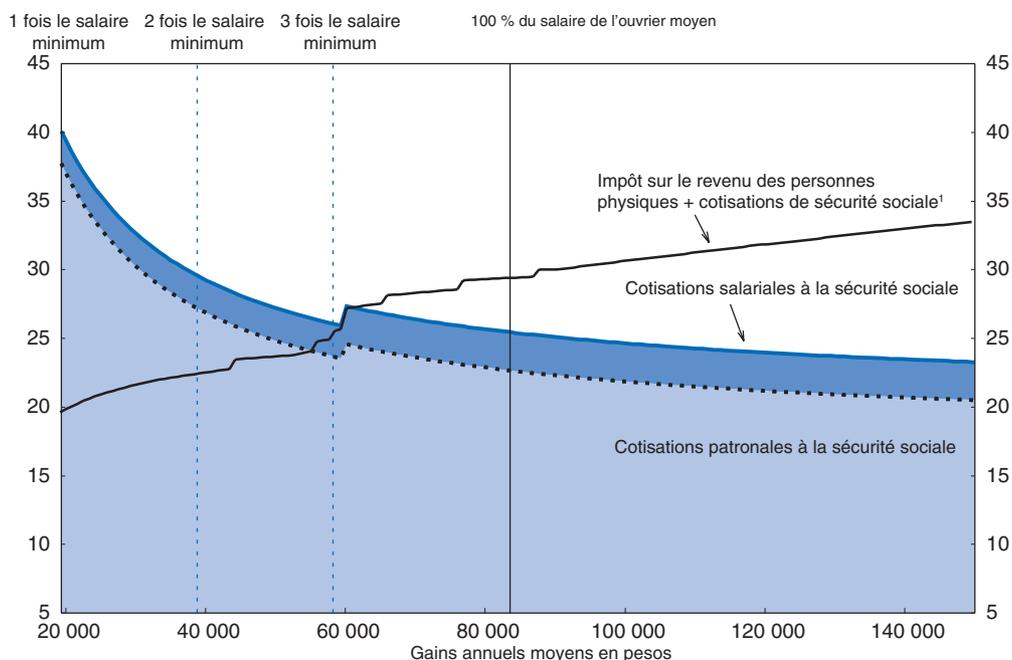
- Premièrement, les cotisations de sécurité sociale sont élevées par rapport à la charge fiscale qui pèse sur les petites entreprises. Les cotisations sociales doivent être payées sur le premier peso gagné, alors que le revenu des petites entreprises est exonéré d'impôt jusqu'à concurrence de quatre fois le salaire minimum. Le *subsidio para el empleo* et le *Programa de Primer Empleo* diminuent la charge fiscale pesant sur les travailleurs à bas salaires et, dans certains cas, sur leurs employeurs. Néanmoins, la structure des cotisations sociales et des impôts sur les petites entreprises alourdit la charge fiscale globale qui pèse sur les petites entreprises déclarant leurs travailleurs, car le bénéfice de la déductibilité des cotisations sociales est d'autant plus faible que la base d'imposition est plus étroite. Cela incite en outre les individus à préférer le travail indépendant à l'emploi salarié, dans la mesure où ils n'apprécient pas pleinement l'intérêt des prestations de sécurité sociale. Il serait donc sans doute judicieux d'envisager de restructurer les prélèvements fiscaux, en allégeant la charge qui pèse sur les bas salaires tout en augmentant d'autres impôts, notamment ceux appliqués aux petites entreprises (OCDE, 2008).
- Certains travailleurs à bas salaire peuvent estimer que plusieurs prestations incluses dans le système obligatoire de sécurité sociale représentent un avantage inférieur à leur

coût. Cela les dissuade de cotiser à ce système. Moins de la moitié des travailleurs à bas salaire parviennent à rester employés dans le secteur formel pendant 25 années au cours de leur vie active, alors qu'il s'agit de la condition nécessaire pour leur garantir une pension minimum approximativement équivalente au salaire minimum (Casal et Hoyo, 2007). En outre, l'épargne accumulée par les travailleurs à revenu moyen est souvent trop modeste pour qu'ils en retirent un revenu adéquat à la retraite. Le Mexique se caractérise par un secteur de la santé dont les capacités sont faibles, que ce soit à l'aune du nombre d'infirmiers et de médecins pour mille habitants ou du nombre de lits d'hôpitaux, par rapport aux autres pays de l'OCDE, même la Turquie. La fragmentation du système entre les secteurs formel et informel, ainsi qu'entre les secteurs public et privé, se traduit par des pertes de qualité et d'efficacité, liées par exemple à la difficulté de mettre en commun les capacités disponibles. Enfin, l'accès aux prêts au logement de l'organisme de sécurité sociale spécialisé dans ce domaine, aux services de garde d'enfants et aux activités récréatives est très limité, en particulier pour les travailleurs à bas salaire qui ne vivent pas en zone urbaine.

- De plus, la faiblesse de la capacité d'application des lois doit être prise en compte. Les travailleurs à bas salaire sont abondants au Mexique, et le système d'application des lois demeure relativement inefficace, malgré de récentes améliorations, en particulier du fait de l'insuffisance des effectifs de l'inspection du travail. Cela facilite la fraude aux cotisations sociales (OCDE, 2008).

#### Graphique 4.8. Les charges sociales au Mexique

En pourcentage des revenus d'activité, 2009



1. Inclut les cotisations versées par les employeurs au Système d'épargne-retraite (SAR, Sistema de Ahorro para el Retiro) et à l'Institut du fonds national pour le logement des travailleurs (INFONAVIT, Instituto del Fondo Nacional de la Vivienda para los Trabajadores) ainsi que les cotisations d'assurance-licenciement et d'assurance-vieillesse.

Source : OCDE (2010), *Les impôts sur les salaires 2008-2009*.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932384154>

Exclure du système de sécurité sociale certaines prestations, qui seraient mieux financées à partir des recettes fiscales générales, contribuerait à le rendre plus attractif pour les travailleurs pauvres et ruraux. Certaines prestations relevant de la sécurité sociale sont en effet quasiment inaccessibles aux travailleurs pauvres et ruraux, qui n'en doivent pas moins contribuer à leur financement par le biais des charges sociales. Ces prestations pourraient sans doute être fournies de manière plus efficiente si elles étaient intégrées avec les programmes équivalents financés par l'impôt destinés aux travailleurs informels. Cela vaut notamment pour les allocations de logement, les services de garde d'enfants et les activités récréatives. Les structures de garde d'enfant relevant de la sécurité sociale sont limitées et se trouvent essentiellement dans les zones urbaines. Les équipements sportifs et autres infrastructures destinées aux activités récréatives sont également situés dans les zones urbaines, et ne sont donc guère accessibles aux travailleurs ruraux. Des crédits hypothécaires subventionnés sont accordés sur la base d'un système de points favorable aux personnes ayant des revenus d'activité élevés, même si le gouvernement a déployé des efforts au cours des dernières années pour permettre aux travailleurs faiblement rémunérés d'accéder plus facilement aux prêts hypothécaires subventionnés du fond pour le logement de la sécurité sociale. Il serait judicieux d'exclure les allocations de logement, les services de garde d'enfants et les activités récréatives du système de sécurité sociale, pour les intégrer avec les programmes équivalents financés par l'impôt. Cela permettrait de réduire les cotisations sociales, et d'éliminer du même coup des facteurs qui dissuadent les travailleurs pauvres et ruraux de régulariser leur situation, puisque ceux-ci doivent aujourd'hui payer pour des services auxquels ils n'ont qu'un accès limité lorsqu'ils exercent un emploi formel. Les travailleurs faiblement rémunérés devraient sans doute encore contribuer au financement de ces services s'ils étaient financés par l'impôt, mais cela ne dépendrait plus de leur situation au regard du marché du travail. Les contre-incitations à la régularisation s'en trouveraient donc amoindries. Le gouvernement a déjà créé une possibilité d'exonération partielle de charges sociales pour les journaliers agricoles et les travailleurs de la construction, afin de compenser leur accès limité à certaines des prestations considérées. Néanmoins, il semble préférable d'extraire purement et simplement ces services du système de sécurité sociale, car le groupe des individus ayant un accès restreint à ces services ne se limite pas aux travailleurs de la construction et aux journaliers agricoles. Cela permettrait d'intégrer ces services avec les programmes équivalents financés par l'impôt qui existent déjà pour les travailleurs informels, tout en offrant la possibilité d'améliorer la planification stratégique et donc l'efficacité des programmes.

Il serait également judicieux d'envisager de passer à un système intégré de soins de santé de base. Il existe actuellement en matière de santé deux systèmes de sécurité sociale différents financés par les charges sociales, l'Institut mexicain de sécurité sociale (IMSS, *Instituto Mexicano del Seguro Social*) pour le secteur privé et l'Institut de sécurité sociale et de services sociaux des fonctionnaires (ISSSTE, *Instituto de Seguridad y Servicios Sociales de los Trabajadores del Estado*). S'y ajoute pour les travailleurs n'ayant pas accès à la sécurité sociale et les membres de la famille à charge un nouveau régime d'Assurance populaire (*Seguro Popular*), financé en grande partie par l'impôt. Le Mexique a introduit ce système pour assurer une couverture d'assurance-maladie universelle en tant que première étape vers un système unifié et universel. Il a réalisé des progrès notables en matière d'assurance-maladie de base, dont la couverture a été élargie aux travailleurs informels grâce à la création en 2003 du régime d'Assurance populaire, dont devraient bénéficier près

de 50 millions de personnes en 2011. Il s'agit là d'une évolution bienvenue dans la perspective de la santé publique, mais s'employer à instaurer un système de soins de santé plus intégré améliorerait l'efficacité et éviterait toute contre-incitation à l'entrée dans l'activité formelle pouvant découler de différences dans les systèmes de financement. Il convient de noter, toutefois, que jusqu'ici la plupart des études n'ont décelé aucun élément laissant à penser que la mise en place de l'Assurance populaire ait pu entraîner un développement du secteur informel (Knox, 2008 et Barros, 2009 et Heckman et Villareal, 2010), même si les auteurs d'une étude sont parvenus à la conclusion que ce dispositif avait eu un léger effet négatif sur la création d'emplois formels (Bosch et Campos-Vásquez, 2010). Le Mexique devrait continuer de suivre étroitement cette question. Quoi qu'il en soit, l'intégration des différents systèmes de santé mexicains pourrait également contribuer à améliorer leur qualité, ce qui inciterait davantage les travailleurs à régulariser leur situation. Chaque système de santé dispose actuellement de sa propre infrastructure et de ses propres prestataires. Le partage de ces capacités est difficile, ce qui est une source de pertes d'efficacité. Ainsi, certaines capacités sont sous-utilisées, tandis que d'autres sont caractérisées par des goulets d'étranglement, souvent dans la même ville.

Le Mexique s'emploie déjà à intégrer ses différents systèmes de santé pour réaliser des gains d'efficacité. Les différents systèmes de santé ont commencé à mutualiser leurs achats de médicaments brevetés. Cela s'est traduit par des économies de l'ordre de 9 milliards de pesos par an, d'après les estimations du gouvernement. Grâce à une nouvelle base de données intégrée, les données sur la santé peuvent maintenant être transférées plus rapidement entre les différents systèmes de soins. Le ministère de la Santé est en train d'élaborer des recommandations de pratique clinique concernant 400 maladies pour chacun des trois systèmes de santé, afin de garantir la concordance de ces normes. Enfin, le ministère a mis en place un dispositif tarifaire commun aux trois systèmes de santé. Cela facilitera le partage des capacités, et permettra des gains d'efficacité. Au bout du compte, chaque système de santé devrait pouvoir acheter des services à n'importe quel prestataire. La poursuite de ce processus d'intégration suivant ces orientations devrait contribuer à la réalisation de gains d'efficacité.

Le passage à un financement par l'impôt ou à d'autres dispositifs de financement intégré pour un système universel de soins de base pourrait réduire sensiblement les charges sociales. À la limite, la mise en place d'un financement intégral par l'impôt du système de santé réduirait les charges sociales pour les travailleurs rémunérés au salaire minimum de près de 40 % du salaire à un peu plus de 16 %, et de 28 % à 16 % pour les travailleurs gagnant le double du salaire minimum. Suivant la façon dont ce financement serait assuré, cela pourrait également contribuer à réduire encore plus le coïncidence fiscale sur les bas salaires, augmentant la demande de cette catégorie de travailleurs, pour autant que le poids des prélèvements supprimés eût été assumé par l'employeur. Cependant, le Mexique pourrait vouloir maintenir un taux d'imposition légèrement positif sur les bas salaires pour qu'ils puissent continuer à contribuer aux services publics qu'ils utilisent. Il est clair qu'un financement du système de santé par des impôts sur le revenu progressifs – grâce à un relèvement de leurs taux ou un élargissement de leur assiette – réduirait le coïncidence fiscale sur les bas salaires, mais d'autres possibilités de financement pourraient avoir des effets similaires. Supprimer les exonérations et les taux zéro de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), comme indiqué dans le chapitre 2, tout en compensant l'effet de ces mesures sur les déciles inférieurs de revenu par des transferts ciblés, permettrait également d'alléger la charge de financement qui pèse sur les travailleurs faiblement rémunérés du secteur

formel. Néanmoins, cette solution exigerait une réforme en profondeur de la fiscalité. Étant donné la difficulté d'une telle entreprise, d'autres possibilités de financement pourraient être étudiées. Ainsi, le Mexique pourrait limiter le financement par l'impôt aux soins de santé de base les plus élémentaires pour tous les citoyens. Une autre solution consisterait à financer cet ensemble de prestations par des honoraires facturés aux patients, dont pourraient être dispensés les ménages aux revenus les plus modestes. Cet ensemble de prestations pourrait être relativement restreint, et ne couvrir que des affections dont le traitement est extrêmement coûteux, comme cela était prévu à l'origine pour le régime d'Assurance populaire. Les services situés en dehors de ce périmètre pourraient être financés par des charges sociales pour les travailleurs du secteur formel. Une autre possibilité consisterait à permettre aux individus de choisir entre diverses assurances complémentaires payantes. Les efforts déployés par les autorités mexicaines pour élargir la couverture de l'assurance-maladie de base sont tout à fait bienvenus, mais il faut garantir un financement solide du système.

En Espagne, l'unification des systèmes de santé, conjuguée à la mise en place d'un financement par l'impôt doublée d'un renforcement de l'application des lois fiscales, a contribué à accroître considérablement les recettes fiscales au fil du temps, ainsi que nous l'évoquons dans le chapitre 2. Cela a également permis d'améliorer la couverture du système de santé (Banque mondiale, 2007 ; Zubiri, 2006). La réduction connexe des cotisations sociales a été utilisée pour financer les retraites et le système d'allocations de chômage, ce qui a pu contribuer à améliorer le respect des règles fiscales et du droit du travail. Des recherches ont montré qu'une élévation de la qualité des services publics pouvait contribuer à renforcer le consentement à payer l'impôt, ainsi que nous l'expliquons dans le chapitre 2. Le chômage structurel s'est accru fortement en Espagne à l'issue de ces réformes, mais cela n'est probablement dû à aucune d'entre elles. Cette évolution s'explique davantage par différents chocs, notamment ceux liés aux prix du pétrole et à l'ouverture de l'économie au marché commun européen, dans le contexte de lois du travail relativement rigides et, donc, d'une flexibilité limitée des salaires. Plusieurs pays de l'OCDE enregistrant de faibles taux de chômage offrent des prestations beaucoup plus généreuses que l'Espagne.

Au Mexique, il serait possible de consacrer une plus ample proportion des charges sociales aux retraites ou aux allocations de chômage, et ce serait une bonne chose. Cela pourrait contribuer à rendre le système de sécurité sociale plus attractif pour les travailleurs, les incitant du même coup à régulariser leur situation. Le taux de remplacement assuré par les retraites peut être assez bas, en particulier pour les personnes ayant des revenus d'activité moyens. Les travailleurs faiblement rémunérés, dont le parcours professionnel est souvent irrégulier et caractérisé par des allers-retours entre secteurs formel et informel, ont fréquemment du mal à parvenir à 25 années d'emploi formel, qui constituent la condition à satisfaire pour recevoir une pension minimum juste supérieure au salaire minimum, que le solde du compte d'épargne-retraite de la personne considérée soit suffisant ou non pour couvrir cette pension. En ce sens, il serait bon d'accroître les fonds versés sur les comptes d'épargne-retraite des travailleurs. Cela renforcerait l'intérêt que présente le système de sécurité sociale pour les personnes ayant de faibles revenus d'activité. Il serait également judicieux d'étoffer le financement des allocations de chômage.

Le gouvernement a présenté au Congrès des dispositions en vertu desquelles des ressources seraient redéployées du fonds pour le logement vers le système de retraite, et

c'est une initiative bienvenue. Pour l'heure, 5 % des salaires bruts sont versés au fonds pour le logement, qui est administré par l'Institut du fonds national pour le logement des travailleurs (INFONAVIT, *Instituto del Fondo Nacional de la Vivienda para los Trabajadores*), tandis que les comptes d'épargne-retraite sont alimentés par une cotisation de 6.5 %, abondée par l'État (*cuota social*). Suivant le projet du gouvernement, des ressources seraient progressivement transférées de l'INFONAVIT à un compte subsidiaire du système de retraite à usages multiples, jusqu'à ce que les cotisations versées sur celui-ci atteignent 10.5 % des salaires. À compter de 2018, l'INFONAVIT ne recevrait plus que 1 % des salaires bruts. Les ressources accumulées sur le compte subsidiaire à usages multiples pourraient toujours être utilisées par les travailleurs pour financer leur logement. Par ailleurs, l'application des dispositions proposées permettrait de renforcer la capacité d'épargne-retraite des travailleurs. L'idée sous-jacente est que l'INFONAVIT a réalisé des gains d'efficience, et qu'il peut désormais se refinancer sur le marché. En l'absence de réforme, cet organisme devrait accumuler un ample excédent à long terme. Dans la mesure où l'épargne-retraite de nombreux travailleurs est insuffisante pour leur assurer un revenu adéquat à la retraite, il serait bon de renforcer le financement de leurs comptes d'épargne-retraite.

Toutefois, une réforme des retraites plus approfondie serait nécessaire pour garantir un accès universel effectif à une retraite de base, tout en préservant les incitations à épargner. Cette réforme devrait probablement mettre en place une pension de base non contributive soumise à condition de ressources, ainsi que des retraites complémentaires pour les personnes ne parvenant pas à épargner suffisamment, comme au Chili. Une telle réforme devrait cependant être soigneusement calibrée, afin d'inciter suffisamment les travailleurs faiblement rémunérés à épargner. Par conséquent, une réforme globale tenant compte de ces problèmes de conception serait préférable aux réformes fragmentaires et non coordonnées mises en œuvre actuellement, puisque différentes pensions non contributives ont été mises en place dans certains États fédérés, dont Mexico. Or, cela pourrait déboucher sur une dangereuse course au mieux-disant, qui pourrait rapidement se traduire par des problèmes de financement. Il est également important que le Mexique achève la transition de ses régimes de retraite à prestations définies vers un système de retraite par capitalisation à cotisations définies, avant de mettre en place une pension de base non contributive, afin d'assurer la coordination des différents piliers du système de retraite. Des efforts de réforme très importants ont été faits, qui ont transformé le régime national de retraite des salariés du secteur privé (IMSS), celui des fonctionnaires fédéraux (ISSSTE) et ceux de plusieurs entreprises publiques, de sorte que la majorité des travailleurs sont désormais affiliés à un régime à cotisations définies. Cependant, le régime de retraite de la PEMEX et plusieurs régimes gravement sous-capitalisés d'entreprises publiques et de fonctionnaires d'État fédéré doivent encore être réformés. Le gouvernement fédéral devrait travailler avec les États fédérés pour favoriser cette transition, et concevoir avec eux un dispositif de pension de base non contributive une fois qu'un système national de retraite par capitalisation sera en place.

Enfin, élargir aux travailleurs indépendants le champ d'application des cotisations obligatoires de sécurité sociale pourrait améliorer leur couverture, tout en limitant les incitations à rester dans le secteur informel par le biais du travail indépendant. Toutefois, cette option poserait des problèmes importants de mise en œuvre. Pourtant, elle devrait être envisagée au moins pour les travailleurs les mieux rémunérés. La proportion de travailleurs indépendants est forte au Mexique, et l'instauration d'une couverture universelle constituerait un objectif important pour certaines des prestations fournies dans

le cadre du système de sécurité social mexicain, notamment les retraites et les soins de santé. Cela se traduirait sans doute par un allongement des durées de cotisation pour les travailleurs qui entrent et sortent fréquemment du secteur formel, ce qui leur garantirait des revenus plus élevés à la retraite. De plus, cela réduirait les incitations des entreprises à recourir à des travailleurs indépendants plutôt qu'à des salariés. Les travailleurs seraient en outre moins encouragés à éviter de régulariser leur situation. Ce type de réforme du système de retraite a donné de bons résultats au Royaume-Uni ainsi qu'à Hong-Kong, Chine (Hu et Stewart, 2009). Le Chili s'emploie également à élargir aux travailleurs indépendants le champ d'application de l'obligation d'acquiescer une assurance-retraite.

La lutte contre le secteur informel exige une stratégie globale à long terme, qui ne sera pas facile à mettre en œuvre et qui prendra du temps à se concrétiser. Les nombreux travailleurs mexicains peu productifs qui ont du mal à prospérer dans le secteur formel de l'économie ne pourront pas améliorer suffisamment leurs qualifications en peu de temps. Néanmoins, les autorités peuvent prendre diverses mesures pour réduire les coûts et accroître les avantages liés à l'intégration dans le secteur formel. Cela aura sans doute un impact positif sur la productivité globale de l'économie, indépendamment de la capacité de ces travailleurs à améliorer leurs qualifications.

#### Encadré 4.4. **Principales recommandations en vue de réduire le secteur informel de l'économie**

- Adopter et mettre en œuvre le projet de réforme du droit du travail.
- Envisager d'assouplir les procédures de licenciement des travailleurs pour performance médiocre et situation de sureffectifs.
- Déterminer si les services de l'inspection du travail ont besoin d'effectifs supplémentaires pour assurer l'application du droit du travail.
- Poursuivre les efforts déployés pour alléger la charge réglementaire qui pèse sur les entreprises, pour lutter contre la corruption, et pour renforcer l'efficacité des pouvoirs publics.
- Envisager d'exclure les services de garde d'enfants, les allocations de logement et les activités récréatives du système de sécurité sociale obligatoire, pour les intégrer avec les programmes équivalents financés par l'impôt destinés à l'ensemble de la population.
- Poursuivre les efforts accomplis pour intégrer les différents systèmes de santé, afin de réaliser des gains d'efficacité. Envisager de mettre en place un système universel de soins de santé de base à financement intégré.
- Adopter et mettre en œuvre le projet de réforme suivant lequel des ressources seraient transférées du fonds pour le logement de la sécurité sociale vers les comptes d'épargne-retraite.
- Travailler avec les États fédérés pour achever la transition des régimes de retraite à prestations définies vers un système de retraite par capitalisation à cotisations définies, et envisager de mettre en place un régime national de pension non contributive, ainsi que des dispositifs de retraite complémentaire pour les travailleurs dont les comptes d'épargne-retraite ont un solde modeste, conçus de manière à préserver les incitations à l'épargne.
- Envisager d'élargir aux travailleurs indépendants le champ d'application des cotisations obligatoires de sécurité sociale.

## Bibliographie

- Acemoglu, D. et R. Shimer (2000), « Productivity Gains from Unemployment Insurance », *European Economic Review*, n° 44, Elsevier Science B.V., Amsterdam, pp. 1195-1224.
- Alcaraz, C., D. Chiquiar et M. Ramos-Francia (2008), « Diferenciales Salariales Intersectoriales y el Cambio en la Composición del Empleo Urbano de la Economía Mexicana en 2001-2004 », *Banco de México Working Papers*, n° 6, Banque du Mexique (Banco de México), Mexico.
- Banque mondiale (2006), *Enterprise Surveys – Mexico Country Profile*, Banque mondiale, Washington, DC.
- Banque mondiale (2007), *Informality: Exit and Exclusion. Latin American and Caribbean Region*, Banque mondiale, Washington, DC.
- Bargain, O. et P. Kwenda (2010), « Is Informality Bad? Evidence from Brazil, Mexico and South Africa », *IZA Discussion Papers*, n° 4711, IZA, Bonn.
- Barros, R. (2009), « Wealthier, but not much Healthier: Effects of a Health Insurance Program for the Poor in Mexico », *Stanford Institute for Economic Policy Research Working Paper*, n° 2, Université de Stanford, Stanford, CA.
- Bosch, M. et R. Campos-Vasquez (2010), « The Trade-Offs of Social Assistance Programs in the Labour Market: The Case of the Seguro Popular Programme in Mexico », *Centro de Estudios Económicos Documento de Trabajo*, n° 12, El Colegio de México, Mexico.
- Bosch, M. et W. Maloney (2008), « Cyclical Movements in Unemployment and Informality in Developing Countries », *World Bank Policy Research Working Paper*, n° 4648, Banque mondiale, Washington, DC.
- Bruhn, M. (2008), « License to Sell: The Effect of Business Registration Reform on Entrepreneurial Activity in Mexico », *Policy Research Working Paper*, n° 4538, Banque mondiale, Washington, DC.
- Casal, J.-A. et C. Hoyo (2007), « Costo Fiscal de la Reforma a la Ley del Seguro Social », *Coordinación General de Estudios Económicos Documento del Trabajo*, n° 2, Comisión Nacional del Sistema del Ahorro para el Retiro, Mexico.
- Fajnzylber, P., W. Maloney et G. Monets-Rojas (2006), « Releasing Constraints to Growth or Pushing on a String? The Impact of Credit, Training, Business Associations and Taxes on the Performance of Mexican Micro-Firms », *World Bank Policy Research Working Paper*, n° 3807, Banque mondiale, Washington, DC.
- Fajnzylber, P., W. Maloney et G. Monets-Rojas (2009), « Does Formality Improve Micro-Firm Performance? Quasi-Experimental Evidence from the Brazilian SIMPLES Program », *IZA Discussion Paper Series*, n° 4531, IZA, Bonn.
- Farrell, D. (2004), « The Hidden Dangers of the Informal Economy », *McKinsey Quarterly*, n° 3, McKinsey & Company, New York, NY, pp. 26-37.
- Gruber, J. (1997), « The Consumption Smoothing Benefits of Unemployment Insurance », *The American Economic Review*, vol. 87, n° 1, American Economic Association, Pittsburgh, PA, pp. 192-205.
- Hartley, G.R., J.C. van Ours et M. Vodopivec (2010), « Incentive Effects of Unemployment Insurance Savings Accounts: Evidence from Chile », *IZA Discussion Paper Series*, n° 4681, IZA, Bonn.
- Hu, Y. et F. Stewart (2009), « Pension Coverage and Informal Sector Workers: International Experiences », *OECD Working Paper on Insurance and Private Pensions*, n° 31, OCDE, Paris.
- Kaplan, D., E. Piedra et E. Seira (2007), « Entry Regulation and Business Start-Ups: Evidence from Mexico », *Policy Research Working Paper Series*, n° 4322, Banque mondiale, Washington, DC.
- Kenyon, T. (2007), « A Framework for Thinking about Enterprise Formalization Policies in Developing Countries », *World Bank Policy Research Working Paper*, n° 4235, Banque mondiale, Washington, DC.
- Knox, M. (2008), « Health Insurance for All: An Evaluation of Mexico's Seguro Popular Program », document présenté au cours du UC Berkeley Development Lunch organisé par la Faculté d'Économie de l'Université de Californie, à Berkeley, CA.
- La Porta, R. et A. Shleifer (2008), « The Unofficial Economy and Economic Development », *Brookings Papers on Economic Activity*, The Brookings Press, Washington, DC, pp. 275-352.
- Levy, S. (2008), « Social Policy, Informality, and Economic Growth in Mexico », The Brookings Press, Washington, DC.
- López Acevedo, G., M. Tinajero et M. Rubio (2005), « Mexico: Human Capital Effects on Wages and Productivity », *World Bank Policy Research Working Paper*, n° 3791, Banque mondiale, Washington, DC.

- López Acevedo, G. (2002), « Determinants of Technology Adoption in Mexico », *World Bank Policy Research Working Paper*, n° 2780, Banque mondiale, Washington, DC.
- Maloney, W. (1999), « Does Informality Imply Segmentation in Urban Labour Markets? Evidence from Sectoral Transitions in Mexico », *World Bank Economic Review*, vol. 13, n° 3, Banque mondiale, Washington, DC, pp. 275-302.
- OCDE (2007a), *Getting it right – OECD Perspectives on Policy Challenges in Mexico*, OCDE, Paris.
- OCDE (2007b), « Competition Policy and the Informal Economy », *Tables rondes sur la politique de la concurrence*, OCDE, Paris.
- OCDE (2008), *Perspectives de l'emploi de l'OCDE*, OCDE, Paris.
- Pagés, C. et M. Stampini (2009), « No Education, no Good Jobs? Evidence on the Relationship between Education and Labour Market Segmentation », *Journal of Comparative Economics*, vol. 37, n° 3, Elsevier, Amsterdam, pp. 387-401.
- Schneider, F., A. Buehn et C. Montenegro (2010), « New Estimates for the Shadow Economies all over the World », *International Economic Journal*, vol. 24, n° 4, Routledge Press, Abingdon, Oxon, pp. 443 - 461.
- Stiglitz, J. et J. Yun (2002), « Integration of Unemployment Insurance within Retirement Insurance », *NBER Working Paper Series*, n° 9199, National Bureau of Economic Research, Cambridge, MA.
- Zubiri, I. (2006), « Social Protection and Social Security Contributions in Spain », *International Studies Program Working Paper Series*, n° 6-8, Andrew Young School of Policy Studies, Université de l'État de Géorgie, Atlanta, GA.



Extrait de :  
**OECD Economic Surveys: Mexico 2011**

Accéder à cette publication :  
[https://doi.org/10.1787/eco\\_surveys-mex-2011-en](https://doi.org/10.1787/eco_surveys-mex-2011-en)

**Merci de citer ce chapitre comme suit :**

OCDE (2011), « L'économie informelle », dans *OECD Economic Surveys: Mexico 2011*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: [https://doi.org/10.1787/eco\\_surveys-mex-2011-7-fr](https://doi.org/10.1787/eco_surveys-mex-2011-7-fr)

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à [rights@oecd.org](mailto:rights@oecd.org). Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) [info@copyright.com](mailto:info@copyright.com) ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) [contact@cfcopies.com](mailto:contact@cfcopies.com).